

Accord sur la composition des Bureaux exécutifs des Comités spéciaux et du Bureau exécutif du Conseil des représentants nationaux du Fonds spécial

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE (AEC)

XIX^E REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago , le 14 février 2014

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE (AEC)

XIX^E REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago, le 14 février 2014

Accord N^o. 4/14

COMPOSITION DES BUREAUX EXECUTIFS DES COMITES SPECIAUX ET DU BUREAU EXECUTIF DU CONSEIL DES REPRESENTANTS NATIONAUX DU FONDS SPECIAL

Le Conseil des ministres,

Vu :

L'Article VIII, paragraphe 3, de la Convention créant l'Association des États de la Caraïbe ;

L'Accord No. 7/95;

L'Accord No. 14/00;

L'Accord No. 7/02;

L'Accord No. 5/06;

CONVIENT :

1. Que les Bureaux Exécutifs des Comités Spéciaux et le Bureau Exécutif du Conseil des Représentants Nationaux du Fonds Spécial seront composés des Etats Membres et Membres associés suivants;

Comité Spécial pour la Réduction des Risques de Catastrophe :

Président : Guadeloupe
Vice-président : Venezuela
Vice-président : République Dominicaine
Rapporteur : Suriname

Comité Spécial sur le Transport :

Président : Cuba
Vice-président : Guadeloupe
Vice-président : Suriname
Rapporteur : Venezuela

Comité Spécial sur le Tourisme Durable :

Président : Martinique
Vice-président : Colombie
Vice-président : Haïti
Rapporteur : Guatemala

Comité Spécial sur le Développement du Commerce et des Relations Économiques Extérieures :

Président : Mexique
Vice-président : Sainte Lucie
Vice-président : Martinique
Rapporteur : République Dominicaine

Comité Spécial sur le Budget et l'administration :

Président : Guatemala
Vice-président : Trinité-et-Tobago
Vice-président : Mexique
Rapporteur : Cuba

Conseil des Représentants nationaux du Fonds spécial :

Président : République Dominicaine
Vice-président : Guatemala
Vice-président : Jamaïque
Rapporteur : Le Salvador